RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A B M Commerce

[redacted] 92310 Sèvres
SARL au capital de 30.000 euros-RCS Versailles B 429 172 984

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25/02/2025

Les associés de la société à responsabilité limitée ABM Commerce se sont réunis en assemblée extraordinaire et au siège social, sur convocation faite par son gérant le 20/02/2025.

Mr Clerget François préside la séance en sa qualité de gérant de la société ABM Commerce

Sont présents ou représentés les associés :
Monsieur François Clerget, propriétaire de
7234parts
Monsieur Benjamin Clerget, propriétaire de
2161parts
Madame Marie Josée Solbes, propriétaire de
5073parts
Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement
délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale est le suivant :

Transfert de siège social

Puis M. le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

le projet de transfert de siège.

La présente assemblée, après avoir eu lecture par Mr le Président du projet de transfert de 92310 Sèvres {123 Grande Rue)à 71200 Le Creusot (23 rue de la Verrerie), à compter du 1avril 2025 et avec modification correspondante des statuts, adopte à l'unanimité cette résolution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été

signé par les associés.

Page 1

Monsieur Clerget François

[redacted]

[redacted]

Mme Clerget Benjamin [redacted] rie Josée